



Sommaire

- Tribune libre**
Le mot du nouveau président de l'ORT Occitanie 1
- Actualité**
Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)....2
Le tachygraphe intelligent 2
Port de Sète : un appel à projet pour une plateforme ferroviaire intermodale . 3
Contrôle technique 3
14 nouvelles stations bioguv en Occitanie en 2019 3
- Brèves**
Depuis le 1^{er} avril 2019 3
Réouverture de la ligne directe Toulouse-Barcelone pour la période d'avril à septembre 2019. 4
- Publications**
Transports exceptionnels : Itinéraires autorisés en Occitanie. 4
Interdictions de circuler pour les véhicules lourds en Occitanie pour 2019 4
- Agenda**
Rencontres nationales du Transport Public 2019 4

Tribune libre

Le mot du nouveau président de l'ORT Occitanie

Vecteurs de la croissance, les transports sont au cœur du développement économique et social de nos territoires dont ils conditionnent l'accessibilité et la mobilité. L'avènement de la mondialisation a entraîné pour autant une croissance rapide de l'activité et une accélération des flux de transport qui impactent aujourd'hui sensiblement les dynamiques urbaines et l'organisation territoriale et modifient profondément les stratégies des acteurs, que ce soient en termes d'offre, de demande ou de régulation.

Face à un besoin de mobilité et d'ouverture sans cesse plus prégnant dans notre région, nous nous devons d'agir en donnant plus de lisibilité aux actions de l'Observatoire des transports d'Occitanie tout en renforçant nos missions fondamentales, à la fois, d'animation économique du secteur des transports et de la mobilité, mais également de lieu d'échanges privilégié de connaissances et d'informations à destination de l'ensemble des acteurs.

Dans cette optique, nous avons pris le parti d'élargir la concertation à l'ensemble des professionnels et utilisateurs du transport de marchandises et de voyageurs, collectivités et autorités organisatrices de la mobilité, services de l'État et toute autre personne morale intéressée par l'activité des transports, afin de susciter toutes les collaborations potentielles dans la recherche de synergies et de solutions adéquates aux problématiques de mobilité et d'accessibilité.

Fondée sur une nécessaire transversalité, cette dynamique de coopération inédite à l'échelle régionale entre les acteurs

impliqués dans le système global des transports permettra d'enrichir les débats et de mettre en relief, non seulement, les interrogations des professionnels, leurs besoins et leurs attentes, mais également les difficultés actuelles de la gestion de la mobilité au sein des villes et des territoires d'Occitanie et les défis posés par le secteur des transports.

Avec l'ambition prioritaire de construire de concert une vision partagée des transports et de la logistique, l'ORT entend ainsi répondre à deux enjeux essentiels :

--- Le défi de l'intermodalité, afin d'apporter une solution rapide aux besoins de mobilité en faisant en sorte que chacun dispose du « bon vecteur au bon moment, au bon endroit » et que tous puissent bénéficier d'une offre combinée de transport, efficiente et adaptée, qui valorise la complémentarité sans sacrifier la compétitivité ;

--- Le défi de la mobilité et de la logistique urbaines, car l'obligation réglementaire d'intégration de la logistique dans les politiques d'aménagement et les stratégies de la ville constitue un sujet fondamental pour toute collectivité souhaitant améliorer la circulation sur son territoire et réduire les fortes externalités négatives induites par une logistique urbaine non régulée.

Gageons que notre engagement collectif renouvelé pour sensibiliser, informer et éclairer au mieux les choix des différents acteurs régionaux du transport et de la logistique, sera propice à l'émergence d'une offre de services durables, plus en phase avec des besoins de mobilité certes multiformes et multimodaux, mais sans cesse plus intenses.



Michel Colombié,
Président de l'ORT Occitanie

Actualité

Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)



L'ensemble du projet de la LOM a été adoptée au sénat le 02 avril 2019. Résumé en 15 mesures clés :

- Des solutions alternatives à la voiture individuelle sur 100 % du territoire ;
- Une augmentation de 40 % des investissements pour améliorer les transports du quotidien ;
- La priorité à la remise en état de nos réseaux routiers et ferroviaires ;
- Un plan sans précédent pour développer les transports en commun et désenclaver les territoires ;
- La mobilité des personnes en situation de handicap facilitée ;
- Un accompagnement à la mobilité pour tout demandeur d'emploi ;
- 100 % des informations sur l'offre de mobilité accessibles et possibilité de faire un trajet porte-à-porte avec un seul titre de transport ;
- Des navettes autonomes en circulation dès 2020 ;
- Un forfait mobilité durable : jusqu'à 400 €/an pour aller au travail en vélo ou en covoiturage ;
- Un plan pour développer le covoiturage ;
- Un plan vélo pour tripler sa part dans les déplacements d'ici 2024 ;
- Un nouveau cadre pour les solutions en libre-service ;
- Le déploiement du véhicule électrique facilité grâce aux bornes de recharge électrique ;
- Le déploiement de zones à faibles émissions pour un air plus respirable ;
- Le permis de conduire moins cher et plus rapide.

Source : MTES

Le tachygraphe intelligent

Le chronotachygraphe est un dispositif obligatoire pour les véhicules dont le poids est supérieur à 3,5 tonnes. Les véhicules de transports de marchandises et de personnes immatriculés à partir du 15 juin 2019 seront obligatoirement équipés des nouveaux tachygraphes « intelligents » suite à l'entrée en vigueur du règlement 165/2014.

Ce nouveau règlement européen vise à améliorer la sécurité routière, garantir le respect des réglementations sociales afin de réguler la concurrence au sein du marché européen.

Le tachygraphe « intelligent » ou « 1C » ou « 3e génération » a pour but de réduire les fraudes tout en le rendant le plus infalsifiable possible. Il pourra donner la position du véhicule, autoriser les interfaces avec les systèmes de transports intelligents et communiquer à distance avec les organes de contrôle.

Le tachygraphe intelligent disposera d'une connexion GNSS « Global Navigation Satellite System » ou « module de positionnement satellitaire », système de géolocalisation du véhicule qui enregistrera la position du véhicule à partir du lieu où commence et finit la période de travail journalière ainsi que toutes les trois heures de temps de conduite accumulé (Art. 8-1).

Il utilisera le dispositif DSRC « Dedicated Short Range Communication » ou « Communications dédiées à courte portée » qui permettra aux organes de contrôle de recevoir à distance les données à des fins de contrôle routier, employant ainsi la même technique que les badges des télépéages. Les forces de l'ordre n'auront donc pas besoin d'arrêter un véhicule et pourront récupérer les informations sur la vitesse, la carte conducteur invalide, les ajustements de l'heure, les défaillances de capteur... (Art. 9-4) en se situant simplement à proximité du véhicule à contrôler.

Enfin, l'interface ITS « Intelligent Transport Systems » ou « Système de transport intelligent » permettra la transmission de données vers d'autres systèmes ordinateurs de bord, applications mobiles, logiciels de gestion de flotte... mais nécessitera le consentement du conducteur.



Ce nouveau règlement imposera à terme le changement des cartes tachygraphes ; toutefois, ces dernières restent compatibles jusqu'à leur date d'expiration et ne devront être remplacées par une carte nouvelle génération dotée de puces plus rapides qui enregistreront les informations supplémentaires dans le cadre de la nouvelle législation que lors de leur renouvellement (Art. 4-8).

En conclusion, l'évolution de ce nouveau système ne change pas grand-chose pour les transporteurs et devrait mieux s'intégrer avec les systèmes télématiques, permettant de transmettre certaines données aux autorités sans arrêter le véhicule si ce dernier n'est pas en infraction et lutter contre le cabotage illégal et la fraude ; pour les forces de l'ordre, les opérations de contrôle devraient être facilitées et automatisées.

Port de Sète : un appel à projets pour une plateforme ferroviaire intermodale

Le lancement d'appel à projets pour l'aménagement d'une nouvelle plateforme ferroviaire intermodale a été validé lors du conseil d'administration du Port de Sète le 25 mars 2019. Cette nouvelle plateforme est rendue nécessaire au regard du développement du ferroviaire, des connexions sur Paris et le Nord de l'Europe.



L'investissement prévisionnel de 6 M€ sera réparti entre la Région Occitanie, le port de Sète et un opérateur privé qui sera désigné à travers cet appel à projets ; un financement européen (FEDER) sera également sollicité.

Contrôle technique

Depuis mai 2018, une nouvelle directive européenne a introduit un contrôle technique plus exigeant afin de renforcer la prévention et la sécurité routière. Les points de contrôle obligatoires sont passés de 123 à 133 et sont susceptibles désormais d'engendrer jusqu'à 610 défaillances. Ils sont regroupés en 9 fonctions testées : identification ; équipement de freinage ; direction ; visibilité (pare-brise, rétroviseurs...) ; feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques ; essieux, roues, suspension ; châssis et accessoires du châssis ; autre matériel et nuisances.



Dès le 1er janvier 2019, ces nouvelles exigences devaient entrer en application afin de lutter contre les effets polluants des véhicules diesel, considérés comme les véhicules les plus polluants en matière de particules émises, seuils d'émissions, opacité des fumées... 9 millions de véhicules diesel sont concernés.

Suite aux revendications des gilets jaunes, le Gouvernement a annoncé plusieurs mesures dont la suspension durant 6 mois de l'entrée en vigueur de ce nouveau contrôle technique. Une nouvelle réforme du contrôle technique devrait voir le jour en 2022, avec le contrôle des oxydes d'azote.

14 nouvelles stations BiogNV en Occitanie en 2019



La France est actuellement dotée de 124 stations de GNV (Gaz Naturel pour Véhicules) dont 12 pour la région Occitanie.

Rappelons que les GNV permettent des diminutions de CO2 (-80 %), de dioxyde d'azote de 85 %, de particules fines (- 95%) et un niveau de pollution sonore inférieur de 50%. La consommation de GNV croît chaque année de 5 % en Occitanie.

La ville de Béziers (Hérault) accueillera d'ici la fin de l'année une station GNV à base de biométhane ; deux nouvelles stations devraient voir le jour à Perpignan (Pyrénées-Orientales) et à Pézenas (Hérault) en 2020.

Brèves

Depuis le 1er avril 2019



Une nouvelle ligne régulière régionale d'autocar relie les gares de Vauvert et de Vergèze (Gard). Originalité : cet autocar consomme du biocarburant, un éthanol fabriqué à partir de marc de raisin.

Réouverture de la ligne directe Toulouse-Barcelone pour la période d'avril à septembre 2019

Cette connexion entre les deux métropoles franco-catalanes a attiré près de 400 000 voyageurs durant ces 5 dernières années. Le directeur général de la Renfe SNCF espère honorer ses prévisions de +30 % en 2009.

Nouveauté pour 2019 : Les TGV Euroduplex sur cette ligne s'équipent du wi-fi gratuit sur tout le trajet.

Publications

Transports exceptionnels : Itinéraires autorisés en Occitanie



Dans la suite des démarches de simplification des procédures d'instruction des dossiers de transports exceptionnels, les services instructeurs des DDT, les services de voiries concernées, les fédérations des transporteurs et le cas échéant, les forces de l'ordre, assurent un travail de suivi sur les discontinuités de tonnages et d'itinéraires aux limites administratives.

Pour de plus amples renseignements sur les transports exceptionnels :

L'ORT Occitanie est une association loi 1901 rassemblant des partenaires du transport en Occitanie : organisations professionnelles, chambres consulaires, Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et d'autres administrations, Conseil régional, autorité organisatrice du transport...

L'animation et le secrétariat de l'Observatoire Régional du transport Occitanie sont assurés par le DREAL Occitanie, division Transport routier : 1, rue de la cité administrative, 31074 Toulouse Cedex 9, tél : 05 61 58 54 09.

www.ort-occitanie.com

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23661>

<http://www.securite-routiere.gouv.fr/connaitre-les-regles/la-route-la-rue/transports-exceptionnels/les-textes-relatifs-aux-transports-exceptionnels>

Interdictions de circuler pour les véhicules lourds en Occitanie pour 2019

Toutes les informations concernant les interdictions de circuler et ses dérogations pour les poids lourds dans la région Occitanie sont consultables sur le site de Bison Futé :

https://www.bison-fute.gouv.fr/IMG/pdf/calendrier_2019_interdiction_PL.pdf

Agenda

Rencontres nationales du Transport Public 2019

du 1^{er} au 3 octobre 2019 à Nantes



Les prochaines Rencontres nationales du transport public, organisées par le GIE Objectif transport public, créé par le GART et l'UTP, rassembleront tous les acteurs de la filière autour de ce rendez-vous stratégique de la mobilité.

directeur de publication : Michel Colombié

rédacteur en chef : Frédérique Mialhe

rédactrice : Christine Rouquette

conception : DREAL Occitanie/DIR/CC/Communication

impression :

dépôt légal : mai 2019

ISSN :



1625-6034